

AESH

La grande illusion

Les AESH ainsi que les enfants en situation de handicap qu'elles accompagnent, sont-ils encore condamnés à subir toujours plus les effets pernicieux du PIAL ?

Cette rentrée a encore démontré les limites de ce dispositif. Un énième changement de logiciel pour transmettre les PV d'affectation a engendré des retards ainsi que des déplacements ne tenant pas compte des vœux des AESH.

Dans certaines circonscriptions, ce sont plusieurs enfants avec des notifications mutualisées (en moyenne 12h) pour qui l'école inclusive serait avantageuse, qui se retrouvent sans aide dédiée, comme dans la circonscription de « Rouen centre » où 28 d'entre eux seront livrés à eux-mêmes car non prioritaires jusqu'au prochain recrutement.

La priorité va aux enfants à notification individuelle, de plus en plus nombreux, faute de places en structures spécialisées (la meilleure solution pour eux). Quand ils ne peuvent être accueillis au sein du dispositif d'inclusion scolaire (ULIS) à défaut de place, ils le sont en milieu ordinaire et attendent.

Par manque de moyens humains dans certains établissements on mutualise à outrance. 3 à 5 élèves par AESH voir plus, ailleurs on réinvente, le temps alloué par élève est atrophié et les personnels sont écartelés entre plusieurs notifications.

Nous continuons à dénoncer ce saupoudrage de moyens et réclavons pour les AESH un statut de la fonction publique, pour de réelles augmentations de salaire, contre les PIAL et pour la défense d'une école réellement inclusive, qui se donne les moyens d'accueillir toutes les élèves, quels que soient leurs besoins !

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. FRANCOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation 76-27

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel : 02 35 89 89 83 ✉ sudeduc@sudeduc7627.org

<http://www.sudeduc7627.org/>

<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

Sommaire

Page 1 : La grande illusion

Page 2 : Répressions syndicales

Page 3 : ADAGE », dégage

Page 4 : NON au terminal méthanier au Havre

LE PROFESSEUR GÉTOUCOMPRIS NOUS RASSURE ...

En avril 2021,
Macron nous promettait
"le retour des jours heureux"

En août 2022,
il nous annonce
"la fin de l'insouciance"

J'espère que vous
en avez profité !



**NON À LA DISCRIMINATION
SYNDICALE**

**RECONDUCTION IMMÉDIATE DE
NOTRE COLLÈGUE ET CAMARADE**

Kai Terada, enseignant au lycée Joliot-Curie de Nanterre (92) et co-secrétaire académique de Sud Education 92, a été suspendu pour 4 mois sans motif à cette rentrée. Le rectorat de Versailles agit de manière complètement arbitraire puisqu'il ne donne à ce jour aucune raison à cette suspension. Le fait du prince, peut-être ? De la répression contre un militant sans aucun doute ! Depuis le lundi 5 septembre, le lycée Joliot-Curie est en grève pour exiger la réintégration immédiate de Kai.

Pour signer la pétition : <https://chng.it/tts8JxTDrS>

Pour verser à la collecte en ligne en soutien aux grévistes :

<https://www.papayoux-solidarite.com/fr/collecte/solidarite-avec-kai-terrada>

Géleuil et Lebon reprennent du service

Circonscription Rouen Sud



La veille de la rentrée, l'Éducation Nationale s'attache à réunir ses agents remplaçants afin de préparer le terrain. Après les présentations officielles et autres réjouissances administratives, il est demandé aux différents collègues d'ouvrir l'œil.



Ainsi, lors de la réunion du 31 août 2022, organisée à l'IA par la circonscription ROUEN SUD, les remplaçants (ZIL et brigades), réunis ce jour-là autour de l'IEN, ont entendu une étrange recommandation : signaler à l'IEN les différents "manquements" remarqués lors de remplacements (affichage non complet, horaires affectés aux domaines disciplinaires non respectés, outils de l'enseignant non mis à jour...).

Dans l'intention affichée d'aider les remplaçants à maîtriser leur fonction, la surveillance entre pairs serait donc un nouvel axe de travail mis en place au sein de la Circonscription Rouen Sud.

Une drôle de manière de gérer ses troupes !

Après l'uniformisation des pratiques et le formatage des enseignants grâce aux fameuses « constellations », les évaluations d'école permettant un meilleur contrôle des pratiques d'établissement, nouvel opus : le flicage en interne !

L'Éducation Nationale se donne ainsi les moyens de mettre chacun au garde-à-vous, et d'éventuellement punir les titulaires, en se servant

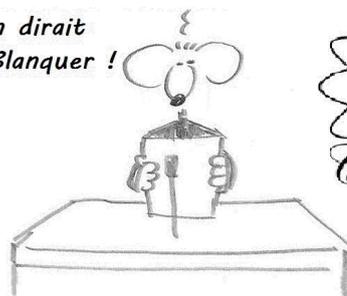
du personnel circulant régulièrement dans les écoles comme des infiltrés.

Sud éducation dénonce toute tentative d'instrumentalisation des agents et toute forme d'incitation à la délation. Nous appelons les collègues à ne pas faire remonter des informations pouvant être utilisées à mauvais escient par la hiérarchie. Nous rappelons qu'il ne s'agit en aucun cas de missions définies au sein des postes occupés.

MACRON ET "LA FIN DE L'ABONDANCE"

*Il y aura un professeur dans chaque classe
à la rentrée a annoncé le Ministre ...*

*On dirait
lu Blanquer !*



RTF
Télévision

*Suppression de 1900 postes dans le secondaire
durant le premier quinquennat Macron ...*

*J'espère que
vous avez profité
de l'abondance !*



Sud TV

S.

« ADAGE », dégage !

Pas de concurrence, ni entre les écoles ni entre les enseignants !

L'Éducation Nationale a mis en place une nouvelle application répondant au doux nom d'ADAGE (Application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle). Actuellement, nombreux sont donc les chefs d'établissement qui incitent les collègues à saisir leurs projets sous promesse de financements. Sur le site du ministère, on promeut ainsi cette « belle » initiative, en précisant qu'ADAGE « permet aux équipes pédagogiques de monter des projets d'éducation artistique et culturelle et de solliciter des financements en vue de leur réalisation, notamment en répondant aux appels à projets académiques » et que cette application comporterait des « ressources en ligne aidant à concevoir des projets en partenariat avec des structures culturelles ». Outre le fait que ces ressources sont limitées (on y voit par exemple les lieux culturels existant à proximité de son établissement), on se doute bien que cette application n'a pas été créée uniquement pour nous renseigner sur l'emplacement du théâtre le plus proche...

Cette application est avant tout destinée à répertorier l'ensemble de ces projets. Chaque enseignant-e est ainsi invité-e à « promouvoir » les actions culturelles réalisées dans son établissement. ADAGE recense et publie les projets de chaque collègue dans chaque établissement, au vu et au su de tous les directeurs du département, des inspecteurs, des municipalités et des collectivités territoriales. On ne peut que faire le lien avec la programmation des « auto-évaluations » et des évaluations d'école, sortes d'audits comme dans les entreprises ! Ainsi, les municipalités auraient leur mot à dire sur les projets des enseignant-es de la commune, et pourraient ainsi justifier d'en financer certain-es et pas d'autres... Il s'agit donc d'aller toujours plus loin dans l'intrusion des politiques locales dans la gestion et dans la pédagogie

des établissements. Voilà de quoi également justifier pour l'administration du montant de l'attribution aux établissements REP+ dans le cadre de la part modulable de l'indemnité REP+.

De plus, dans la poursuite de l'individualisation des carrières, chaque enseignant-e construit son CV culturel sur ADAGE. Le site enregistra d'année en année ce que chaque enseignant fera... ou ne fera pas. Avant chaque rendez-vous de carrière, dans le cadre du PPCR, chaque inspecteur pourra consulter le CV d'ADAGE.

Marre de ces discours entendus pendant les présidentielles sur les profs prêts à faire « plus d'efforts » et les autres « minimalistes », justifiant des rémunérations au profil ! Non au flicage des enseignant-es et à la remise en cause perpétuelle de la liberté pédagogique !

L'application ADAGE est, dans la lignée de la loi Rilhac, des évaluations d'école et de la part modulable des indemnités REP+, un outil de plus visant à mettre en concurrence les collègues et les établissements scolaires au sein d'une commune, d'un département ou d'une académie, en imposant un management toujours plus agressif. Boycottons cette application qui, rappelons-le, n'a aucun caractère obligatoire, et exigeons son abandon, comme toutes les mesures qui visent à imposer des méthodes managériales dans nos établissements.

Dans ce journal on aurait pu aussi vous parler :

- D'une rentrée scolaire pour les AED et AESH sous le signe de l'austérité
- De l'embauche des contractuel·les sans formation
- D'affectation de personnels en très grande difficulté
- Des évaluations des établissements scolaires (classement, délation, ...)
- De leur autonomie et leur mise en concurrence
- De la casse à petit feu du lycée professionnel
- De l'empilement des réformes sans concertation
- De l'autoritarisme des chef·fe·s
- De nos salaires toujours pas revalorisés ...

Mais on préfère que vous en parliez dans vos salles des maîtres, dans vos salles des profs, dans vos AG d'établissements, et qu'à partir du 29 septembre, nous soyons TOUTES ET TOUS dans la rue, dans les manifs pour faire cesser cette gestion catastrophique et indigne de l'enseignement national, parce qu'il en a marre de ce manque de considération des besoins, des moyens, et des personnels.

Battons-nous
pour nos salaires



éducation
Sud
Solidaires

en grève

le 29 septembre

Pour la justice sociale et environnementale : non à l'installation d'un terminal méthanier au Havre !

Malgré l'été caniculaire et la sécheresse historique que le pays vient de vivre, le gouvernement a fait le choix, en dépit de tous les engagements contractés pour réduire notre consommation d'énergies fossiles, de répondre à la crise des approvisionnements en gaz par des mesures délétères pour le climat en général, et dangereuses pour la population du Havre. Il a en effet inséré dans la loi « pouvoir d'achat » l'installation d'un terminal méthanier au large du Havre. Son rôle : transformer du gaz naturel liquéfié (GNL) en provenance du Qatar et des États-Unis.

Ce gaz sera majoritairement issu de gaz de schiste américain. Cette source d'énergie est obtenue par une technique, la fracturation hydraulique, qui consiste à injecter une grande quantité d'eau et de produits chimiques à forte pression dans les roches de schiste enfouies sous terre. Elle dévaste les forêts, les terres agricoles et les réserves d'eau potable américaines : pillage de l'eau et fuites de produits chimiques dans les nappes phréatiques, séismes locaux, risques de cancers et de naissances prématurées, impacts sur le système nerveux et respiratoire, mortalité des animaux... Mais en plus, l'empreinte carbone de ce gaz est énorme, supérieure à celle du charbon, en raison de sa production qui émet des volumes importants de méthane, un gaz à effet de serre plus nocif que le CO₂. Cette technique d'extraction est interdite en France depuis 2011, mais fait partie des lubies capitalistes du président Macron, qui n'a eu de cesse de la promouvoir, quitte à présent à utiliser le gaz qui en est issu.

Quels sont les intérêts du gouvernement à favoriser cette source d'énergie ? Très coûteuse, elle n'est rentable que du fait de l'augmentation galopante des prix du gaz, et ne favorise donc en aucun cas le pouvoir d'achat des ménages, bien au contraire. En revanche, il s'agit de contourner à tout prix les engagements de sobriété énergétique et de décarbonation de l'économie contractés par la France, pour rester au service des grandes entreprises qui profitent de la situation actuelle. Ce terminal permettra en effet à Total et Engie de mettre en circulation du gaz naturel liquéfié, une source d'énergie sur laquelle ils ont beaucoup misé et investi ces derniers temps. Encore une fois, ce sont les intérêts des multinationales extractivistes qui passent avant ceux des populations. Conçu pour être temporaire, ce méthanier de la honte ne créera aucun emploi pérenne. Il mettra en revanche en danger les habitantes et habitants du Havre, par l'aggravation d'une pollution de l'air et des terres déjà élevée, et de nouveaux risques d'explosion dans une ville déjà en zone Seveso.

Alors qu'une majorité d'élus du territoire défendent tout ou partie du projet, nous nous opposons fermement à la construction de ce méthanier. Pour l'empêcher, c'est une mobilisation d'ampleur et unitaire qu'il faut organiser, et cela au plus vite : les travaux devraient en effet commencer à l'automne 2022 pour une mise en service du méthanier fin 2023.

RESF Rouen

Maison des associations
22 Bis rue Dumont D'Urville, 76000 Rouen
Le RESF reçoit tous les mercredis sur rendez-vous entre 14h00 et 17h00.

Téléphone :
(urgence ou prise de rendez-vous)
07.83.18.46.77
Mail : resf76.rouen@orange.fr

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION 76/27

Mel: sudeduc@sudeduc7627.org, sur la toile: <https://sudeduc7627.org>
<https://www.facebook.com/sudeducation7627>

ROUEN : 8 rue de la Savonnerie,
76000 ROUEN

☎ (&fax) : 02 35 89 89 83,
☎ : 06 68 63 20 05

→ Mardi : 09h00 - 17h00
→ Mercredi : sur RDV
→ Jeudi : 09h00 - 17h00

EVREUX : Bourse du travail,
17 ter Rue de la Côte Blanche
☎ : 09 50 50 86 15 (sur RDV)

LE HAVRE : Maison des syndicats,
119 Cours de la République
☎ : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations,
14 rue Notre Dame
chaque 1^{er} jeudi du mois, 15h00-18h00
✉ : solidairesdieppe@gmail.com